

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 06/07/2009

Date de la convocation:

29/06/2009

Date d'affichage:

L' an 2009 et le 6 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 52

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

MM :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ISEL Roger à M. GANGLOFF Christian,

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, HITTLER Marie-Antoinette, KIEFFER Adrienne, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, HERRMANN Eric, HOLTZMANN Claude, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER-KUHN Charles, SCHAEFER Marc SCHERTZ Christophe, SIBLER Alphonse, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 068.2009

Vote : A la majorité

Pour : 51

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

068.2009 : Charte de développement : Actualisation du plan de développement durable - agenda 21.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du 3 novembre 2008 portant mise en oeuvre d'une démarche d'actualisation du plan de développement en plan de développement agenda 21, devant fixer les enjeux de

développement durable du territoire en matière d'économie et tourisme, de cohésion sociale et d'environnement, et comprenant un volet climatique (plan climat) et enfance jeunesse (diagnostic partagé),

Vu les réunions délégués « développement durable »,

Vu l'avis du bureau du 22.06.2009,

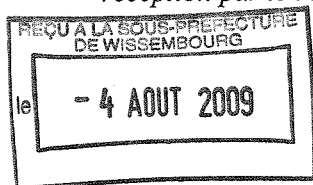
Entendu l'exposé du président M. Haas et du vice-président M. Weisbecker,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 0 voix contre et 2 abstentions, décide :

- de valider la mise en oeuvre d'une méthodologie participative associant et impliquant l'ensemble des habitants, acteurs et élus du territoire dans la mise en oeuvre de l'actualisation du plan de développement durable – agenda 21,
- d'acter que la démarche comportera un volet particulier « climat » conduit dans le cadre de la démarche proposée par l'ADEAN ainsi qu'un volet particulier « enfance-jeunesse »
- d'acter la tenue d'un séminaire des élus regroupant les délégués communautaires et délégués développement durable en vue de la détermination des enjeux de développement durable du territoire
- d'acter la mise en oeuvre de diagnostics partagés et de réunions de concertation thématiques sur la période septembre 2009 à octobre 2010
- d'acter la mise en place d'un partenariat avec l'université de Strasbourg pour la mise en oeuvre de ces diagnostics
- d'autoriser le président à effectuer toutes les formalités et à prendre toutes les mesures s'inscrivant dans la démarche d'actualisation du plan.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/07/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :